

LE SIROCCO

Le journal mensuel de l'info SUD Energie CPCU

NEWS NEGOCIATIONS :

SUD Energie est toujours en cours de négociation sur les sujets suivants :

- Accord Compte Epargne Temps (CET)
- Nouvel accord télétravail

SUD Energie est toujours en demande de négociation sur les sujets suivants :

- Demande de référendum d'entreprise en début d'année concernant le tarif agent
- Nouvel accord pour les RTT cadres
- Accord frais de transport

SUD Energie a également relancé la direction pour créer un compteur en lien avec l'accord amiante et le temps acquit au titre de l'accord 2020 ainsi que la mise à jour des compteurs CEJR.

NEWS ACTUALITE :

Des assemblées générales du personnel ont été et vont être réalisées pour tous les services et sites de la CPCU entre le 26 février et le 1^{er} Mars 2024. Le but de celles-ci est, avant de rencontrer la direction générale, apporter une vision plus claire à l'ensemble des salariés de la CPCU quant à la mesure à mettre en place dans le cadre du pouvoir d'achat. Objectif visé : mise en place de cette mesure en mars 2024.

NEWS CSE :

Le CSE s'est tenu le 8 février 2024. Au cours de celui-ci, les sujets suivants ont été abordés :

- **Présentation pour information de la stratégie de prélèvement en vue du contrôle des valeurs limites d'exposition professionnelle et des résultats des mesurages et des contrôles techniques des valeurs limites d'exposition professionnel :**

Le CSE est intervenu sur les protocoles d'interventions au travers d'échanges avec la direction. Il a été soulevé le fait que chaque produit chimique était analysé de façon individuel et que des seuils inférieurs à la législation apparaissaient. Cependant, il n'y avait aucune étude de réalisée sur l'association de ces produits chimiques et l'impact de ce cocktail sur les salariés exposés. Le CSE est aussi intervenu sur l'importance d'avoir les informations sur les expositions passées. Tous les retours d'informations doivent être faits aux CSSCT.

- **Présentation du document unique de prévention des risques professionnels :**

Le CSE est intervenu afin de confirmer que le document est plus lisible que par le passé mais que les visites avant travaux doivent être faites conjointement avec les CSSCT concernés.

- **Présentation du programme annuel de prévention des risques et d'amélioration des conditions de travail (PAPRIACT) 2024 :**

Le CSE est intervenu sur le document proposé et a demandé à la direction un PAPRIACT de qualité pour 2025 avec des objectifs atteignables. De plus, le CSE a soulevé son inquiétude sur le taux de gravité des accidents du travail qui est supérieur aux années précédentes.

Le CSE intervient aussi sur les séniors qui ne peuvent pas sortir du quart ainsi que sur les risques psychosociaux à prendre en compte pour le personnel de la tour de Lyon avec un focus sur la Direction Administrative et Financière (DAF).

- **Présentation pour information sur le projet d'ajustement d'organisation des districts au sein du service exploitation réseau :**

Le CSE a soulevé un problème sur le fait de la formation obligatoire. En effet, chaque salarié doit être formé mais les interventions doivent rester sur le principe du volontariat. Dans ce projet, le service investigation n'apparaît pas et les modalités d'interventions, le matériel associé et la reconnaissance associée n'apparaissent pas. Le CSE constate que ce projet n'est pas abouti.

- **Présentation pour information des modalités d'exploitation du site Kremlin Bicêtre :**

La direction ne nous ayant pas informé en amont du document, le CSE n'a pas eu le temps d'étudier le document associé. Ce point est reporté.

- **Présentation pour information de l'organigramme de l'entreprise :**

La direction n'ayant pas donné l'organigramme dans les temps, le CSE n'a pas pu étudier ce document et reporte ce point. Néanmoins, en première lecture, nous avons constaté de nombreux postes à pourvoir dans l'entreprise et le CSE a demandé de réaliser rapidement des embauches sur ces emplois vacants.

- **Questions diverses :**

- ❖ **Cartographie des emplois**

Nous avons constaté qu'il nous manquait 36 GF qui n'avait pas été distribué dans le cadre de la cartographie des emplois. Nous attendons les explications de la direction

- ❖ **Respect des accords**

Nous demandons le respect des accords concernant le passage en GF8 pour le personnel montant d'astreinte. Il semblerait que cela n'a pas encore été fait.

- ❖ **Service sous-station**

Nous avons demandé une formation amiante ainsi qu'une information sur la procédure à réaliser dans le cadre d'expositions accidentelles.

❖ **Assistant social**

Nous avons eu des plaintes de salariés quant à la non-disponibilité de l'assistant social qui est injoignable par téléphone et n'assure pas les rendez-vous. Le CSE a demandé à la direction générale d'intervenir auprès de ce dernier.

❖ **Parc véhicule de pool**

Le parc va être renouvelé. Toutefois, au vu des difficultés à avoir un véhicule de pool, nous avons demandé l'augmentation de celui-ci.

❖ **Plan de Continuité d'Activité (PCA) pour les Jeux Olympiques**

Le CSE a demandé la mise en place d'un PCA sur la période des JO. La direction générale a refusé.

NEWS CSE EXTRAORDINAIRE :

Un CSE Extraordinaire a eu lieu le mardi 13 février 2024. Ce CSE avait pour ordre du jour un droit d'alerte déposé par les élus de la CGT au CSE en lien avec la descente en ouvrage réseau en consigne C0.

Dans le cadre de ce droit d'alerte, la direction s'était réunie la veille en présence des intéressés ainsi que certains membres du CSSCT TRID.

Lors de ce CSSCT TRID Extraordinaire, la direction avait fourni de nombreux éléments (analyses, protocoles, protections, etc...) ainsi que les textes de lois nécessaires à la levée de ce droit d'alerte. De plus, la direction nous a fait part du fait que les dispositifs mis en place dans le cadre de cette descente en ouvrage étaient supérieurs à ce que le droit imposait. De ce fait, le CSSCT TRID a levé ce droit d'alerte.

Cependant, les élus CSE CGT ont refusé de le lever. Un CSE extraordinaire a donc été réalisé le lendemain pour présenter ces mêmes éléments et faire voter le retrait ou non de celui-ci puisque le CSE est souverain en matière de santé et de sécurité.

Après débat et étude des documents, le CSE a levé ce droit d'alerte à la majorité. (SUD Energie et la CFE-CGC ont voté pour, la CGT a voté contre).

Les éléments présentés par la direction générale ainsi que les textes de lois associés sont à ce jour conformes et permettent la levée du droit d'alerte.

NEWS CSSCT TRID :

Le CSSCT TRID est intervenu pour une visite dans les vestiaires du réseau avec l'entreprise de ménage à la suite d'un manque d'hygiène. Ils ont été également sollicités sur le droit d'alerte déposé par les élus CGT au CSE dans le cadre d'un CSSCT Extraordinaire. Ils ont également rappelé les règles pour les décalés du réseau et les interventions en Sous-Section 4.

NEWS CSSCT EP :

Le prochain CSSCT EP se tiendra le 6 mars 2024. Une visite du site de Vaugirard a été réalisée à la suite du 4^{ème} départ de feu. Ils ont été également sollicités sur le droit d'alerte déposé par les élus CGT au CSE dans le cadre d'un CSSCT Extraordinaire.

NEWS Représentants de Proximité (RP) :

La réunion plénière étant prévue en mars, vos RP ont actuellement pour rôle de traiter les sujets en proximité et de rencontrer les managers afin d'échanger sur les avancements de cette année. Une fois cela fait, ils doivent remonter les situations bloquantes aux membres de la Commission Secondaire du Personnel (CSP) afin qu'ils puissent intervenir lors de la réunion officielle.

NEWS Commission Secondaire du Personnel (CSP) :

Spécial NAO

La commission s'est tenue le 27 février malgré une absence remarquée de plusieurs directeurs.

La CSP a sensibilisé la direction sur le personnel arrivé au maximum du groupe fonctionnel de leur emploi depuis de nombreuses années. Comment peuvent-ils évoluer ? La CSP est également intervenue sur la reconnaissance des seniors concernant leur expertise dans leur emploi qui n'est pas toujours valorisée.

L'accord sur la refonte de la cartographie de 2021 a permis la mise en place d'un nouveau catalogue des métiers en 2023.

La direction a annoncé avoir fini la régularisation des GF liés à cet accord. Or, à la suite de l'analyse du listing qu'elle nous a fourni, il apparaît lors du décompte qu'il manque 36 GF. Des explications quant à cet écart sont toujours attendues.

L'accord NAO ayant été respecté, Sud Energie a donné un avis favorable. Néanmoins, la direction a refusé catégoriquement de discuter sur la liste présentée ; aucune situation n'a pu être abordée. C'est un manque de respect profond vis-à-vis des représentants du personnel et des salariés de la CPCU ! Des cas individuels ont été identifiés et seront particulièrement suivis.

INFO EN +

Nous avons été alertés sur le fait qu'il y aurait des erreurs ou des oublis sur des fiches de poste et fiches de paie.

À la suite de la révision de la cartographie des emplois, certaines modifications ont pu être faites. Un contrôle s'impose...

Nous vous proposons de recenser l'ensemble des demandes pour les transmettre au service RH afin de vous assurer que le nécessaire sera bien fait.

Pour ceux qui seraient concernés et qui le souhaitent, merci d'adresser un mail à sud-energie@cpcu.fr.